Prénom Ville: Nom: E-mail: Fonction élective Code Postal: Adresse Le vendredi 30 mai 2008, au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris. pour la formation des élu-e-s est Conseil régional : (pour les élus communaux) : Commune de : Collectivité territoriale Conseil général : Nombre d'habitants enregistré dans le Val-de-Marne (94) avec cachet: Signature Signature de l'élu-e inscrit-e à organisée du responsable le budget communal, par Formation et citoyenneté la journée :

Bulletin d'inscription

oı,

journée

(valant convention simplifiée de formation)

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'évènements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée :

Elus et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

– moins de 1000 habitants	250 €
– de 1000 à 3500	300 €
– de 3500 à 5000	350 €
– de 5000 à 10000	400 €
- de 10000 à 20000	500 €
- de 20000 à 50000	600 €
- de 50000 à 100000	700 €
– plus de 100000	800 €

Élus des arrondissements PLM	800 €
Conseillers Généraux et Régionaux	800 €
Les tarifs comprennent les frais de formation	on et de déieune



Siège administratif
21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS

Tél: 01 43 79 09 23 - Fax: 01 43 79 32 09
E-mail: contact@formationcitoyennete.org
Web: www.formationcitoyennete.org

vous propose une journée de formation sur le thème :

Le budget communal

Le vendredi 30 mai 2008 de 9h00 à 17h00

au FIAP 30, rue Cabanis, 75014 Paris

RER: Denfert Rochereau

Métro : Saint-Jacques ou Glacière

Le budget communal.

Animation : Jean-Pierre CHAUVEL, expert en fiscalité.

Matinée

9h00 Accueil.

9h30 Les différents documents de la commune, du budget primitif au compte administratif. Présentation générale et étude de cas.

11h00 Les recettes et les dépenses de la commune. Présentation générale et étude de cas.

12h30 Déjeuner.

Après-midi

14h00 Analyse d'un budget communal. Etude de cas.

17h00 Clôture de la journée.



